Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 03-11-2026
ID : 976-200008811-20260919-071_CK_2026D-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE

COMMUNE DE KOUNGOU

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 071-CK-2026 du 19/09/2026

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Nombre de membre en exercice :	**39**
Nombre de membres présents :	**29**
Nombre de procurations :	**02**
Nombre de membres absents :	**10**
Nombre de votants :	**31**

L'an deux mille vingt-et-six, le dix-neuf septembre à 09 heures 00, les membres du conseil municipal de la commune de Koungou se sont réunis en session ordinaire, exceptionnellement délocalisée au collège de Majicavo-Lamir, sur convocation qui leur a été adressée conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Saïd AHAMADI, Maire de Koungou.

OBJET :

Création et désignation de représentants de la Commission

« Foncier, Aménagement, Urbanisme et NPNRU »

Etaient présents (es) :
Mohammad AHMED, Soifati ABDOU ALI, Justine ABDOU, Elphayède ABOUDOU, Mariame AHAMADI, Saïd Raos AHAMADI, Saïd ALI, Toyfati Ahamadi ALI, Sahali ANTURE, Sitina ASSANI, Zaïnabou ASSANI, Ibrahim Ousseni BACAR BACO, Taoidoudi CHAMSSIDINE, Djamaldine GOULAME, Moina Maoulida HALIFA, Soidifati HALIFFA, Andjilati HOUMADI, Soibtuya INDJILANI, Bacar ISSIHAKA, Anli LAZA, Haïdar MADI, Nidine MADI, Naïlou Saïd MAENROUF, Bacar MAHAMOUDOU, M'Dallah MAHAMOUDOU, Fazouili MANRIFA, Roussi OMAR, Maoua SAID, Mohamadi SIAKA.

Etaient représentés (ées) – procurations :
- Mme Saouda LEPLEY ALI MLANAO a donné procuration à Mme Moina Maoulida HALIFA.
- Mme Fatima BAOUMAR a donné procuration à Mme Zaïnabou ASSANI

Etaient absents (es) :
Houmadi ABSOIR, Habiba AHMED, Samianti ALI OUSSENI, Fatima BAOUMAR, Rozna HARIBOU, Roukia KASSIDI, Anzilani M'DERE, Bathinati MBALIA, Ayouba RIDJALI.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au tableau d'affichage de la Mairie et que la convocation avait été faite le 11 septembre 2026

Lors de la séance, en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Sitina ASSANI** est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal. Elle déclare accepter ces fonctions.

Le Maire de Koungou

EXPOSÉ DU MAIRE
Compte tenu de l'évolution démographique et urbaine de la commune et de l'importance des enjeux liés au foncier, à l'aménagement, à l'urbanisme, à l'habitat et au renouvellement urbain, il est proposé de créer une

commission municipale permanente dénommée « **Commission Foncier, Aménagement, Urbanisme et NPNRU** ».

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 03-11-2026
ID : 976-200008811-20260919-071_CK_2026D-DE

Cette commission aura pour mission d'examiner et de suivre les [illegible] champ de compétence, de contribuer à la préparation des décisions du Conseil municipal et de favoriser la concertation entre les élus, les services municipaux et les différents partenaires.

Composée de **six membres**, dont quatre représentants de la majorité et deux représentants de l'opposition, elle constituera un cadre de travail et de suivi destiné à renforcer la coordination, la transparence et la cohérence de l'action municipale en matière de développement urbain et de maîtrise du foncier.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

VU, le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles **L.2121-22 et L.2121-29** ;

VU, l'extrait du Procès-verbal de la délibération n°0021/CK/2026 en date du 29 mars 2026 portant élection de Monsieur Saïd AHAMADI, en qualité de Maire de Koungou ;

Considérant la nécessité de renforcer le suivi des questions relatives au foncier, à l'aménagement, à l'urbanisme et au renouvellement urbain sur le territoire communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

Article 1 : DE VALIDER la création, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, la commission **« Foncier, Aménagement, Urbanisme et NPNRU »**, composée de six (6) membres titulaires (hors Monsieur le Maire, Président de droit) et de six (6) membres suppléants.

Article 2 : DE DÉSIGNER pour siéger au sein de ladite commission, les membres suivants :

Commission Foncier, Aménagement, Urbanisme et NPNRU	
Nom - Prénom	
Titulaires	**Suppléants (es)**
1. Madame ABDOU Justine	1. Monsieur ABDOU Elphayède
2. Monsieur ANTURE Sahali	2. Madame CHAMSSIDINE Taoidoudi
3. Madame ASSANI Zaïnabou	3. Monsieur GOULAME Djamaldine
4. Madame LEPLEY ALI MLANAO Saouda	4. Madame ASSANI Sitina
5. Monsieur MADI Nidine	5. Monsieur MAHAMOUDOU M'Dallah
6. Madame SAÏD Maoua	6. Monsieur MADI Haïdar

Article 3 : DE PRÉVOIR, le cas échéant, l'intégration de ces dispositions dans le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Article 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE KOUNGOU

Le Maire de Koungou

Mr Saïd AHAMADI